

Image not found or type unknown



Prefecture pref

Par **houcine**, le **28/05/2010** à **04:02**

Bonjour,rnj'ai la carte de séjour temporaire d'un an.(vie privé et familiale).rnest ce j'ai le droit pour faire la gérance o pas ?rnaussi est ce que j'ai le droit de créer une entreprise o pas ?nmerci infiniment